

l'égalité femmes / hommes c'est partout, tout le temps

La réalité du travail des femmes aujourd'hui en France c'est :

- **1 femme sur 3 travaille à temps partiel, la plupart du temps évidemment non choisi**
- **plus elles ont d'enfants, moins les femmes travaillent**
- **le salaire moyen des femmes est inférieur de 25 % à celui des hommes.**
- **les femmes représentent plus de 80 % des employé-es de commerce, des aides-soignant-es, des employé-es de maison, des aides à domicile et aides ménagères, des secrétaires...**

Qu'ont en commun les travaux mal payés qui occupent la majorité des femmes ? Ils font appel à des savoir-faire que les préjugés sexistes considèrent comme « féminins ». En effet, d'après les discours sexistes, les femmes prennent naturellement plus soin des autres (parce qu'elles élèvent les enfants et soignent les vieux parents), aiment naturellement la propreté et les tâches ménagères et sont naturellement capables de faire plusieurs choses à la fois.

★ **L'exploitation des femmes commence à la cuisine**

Mais ce n'est pas parce que les femmes passent en moyenne 3h par jour aux tâches domestiques qu'elles aiment ça. Et si les femmes doivent bien souvent gérer les devoirs des enfants tout en faisant la cuisine c'est avant tout parce que les hommes leur laissent tout faire. Pour une famille avec 3 enfants dont 1 enfant de moins de 3 ans, les femmes passent ainsi en moyenne 7h14 à faire des tâches ménagères (y compris le bricolage) contre 3h26 pour les hommes. Et ces inégalités n'ont rien de naturel !

★ **Pourquoi les emplois «féminins» sont-ils mal payés ?**

Parce que ces boulots considérés comme « féminins » et faisant appel à des savoir-faire considérés comme « naturels » sont complètement dévalorisés par rapport aux boulots prestigieux des hommes qui ont fait des études. Mais aussi parce que, dans les mentalités marquées par le patriarcat, le salaire des femmes est toujours vu comme un salaire d'appoint, tandis que le salaire principal reste le salaire de l'homme.

Face à cela, des femmes salariées luttent pour se faire entendre :

- à l'université Paris-8, après 11 semaines de grève, les personnels de catégorie C (les personnes qui sont en bas de l'échelle, et parmi lesquels on trouve majoritairement des femmes) ont obtenu une augmentation de 70 € brut ;
- sur plusieurs sites des Finances publiques, des travailleuses et des travailleurs du nettoyage employé-es par la société TFN (majoritairement des femmes) sont encore aujourd'hui en grève pour améliorer leurs conditions de travail scandaleuses ;

- en avril, les employé-es du nettoyage de la Bibliothèque Nationale de France ont obtenu 3 CDI supplémentaires et des heures complémentaires après 11 jours de grève.

D'autres femmes ne peuvent pas s'organiser pour lutter puisqu'elles n'ont pas de lieu ou se retrouver à plusieurs. C'est le cas des aides à domicile, à temps partiel, aux horaires morcelés et dont les déplacements ne sont pas pris en charge.

★ **Lutter pour l'égalité**

De toute manière, si les femmes veulent plus que de modestes victoires après de longues luttes, il faut continuer à se battre pour l'égalité des revenus et des statuts ainsi que pour le partage équitable des tâches domestiques. et pour le développement d'un véritable service public gratuit de la petite enfance afin d'éviter que les femmes soient obligées de rester à la maison pour s'occuper des enfants.

Ce combat contre le sexisme et contre le patriarcat doit être mené sans relâche à l'école, dans les entreprises et dans les luttes syndicales ou politiques.

ne pas jeter sur la voie publique SVF



Alternative libertaire c'est aussi un journal mensuel dans les kiosques !

- Je souhaite prendre contact avec Alternative libertaire.
- Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel AL
- Je m'abonne à *Alternative libertaire*

(20 euros pour un an, 15 euros pour lycéen-nes, étudiant-es, chômeuses/eurs et précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire).

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL. E-MAIL

ADRESSE.....

- coupon à renvoyer à Alternative libertaire, BP 295, 75921 Paris Cedex 19 -

